

dans sa forme actuelle. Il y a une disposition qui prévoit le recouvrement des droits de permis et des frais sur les fermes pour permettre l'autofinancement des offices qui pourront ainsi se passer des crédits du Parlement. Il y a ensuite un article qui déclare que toute personne qui contrevient à une disposition de la loi ou des règlements sera coupable d'un acte criminel. Monsieur l'Orateur, le ministre est un de mes voisins. Il est aussi cultivateur et éleveur de bétail. Du moins il le dit et je le crois. Mais pesons ces mots: «coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans ou plus.» Il s'agit là d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

Monsieur l'Orateur, depuis le temps que le ministre et moi-même siégeons à la Chambre, nous avons entendu bien des manifestations d'approbation et de désapprobation, mais c'est seulement ce soir que j'ai entendu autant de «je et de moi» de la part du ministre et je suis déçu d'en avoir entendu autant. Quiconque connaît l'industrie agricole sait qu'il y a très peu de rapport entre les offices provinciaux actuels de commercialisation et le genre d'offices proposés dans le projet de loi. Les premiers sont institués à la demande de la majorité des producteurs. Les membres des conseils qui dirigent ces offices sont élus par les producteurs primaires. Je pourrais peut-être revenir pendant un instant sur ce que j'ai dit auparavant. J'ai déclaré que quiconque enfreint une disposition de cette loi ou des règlements est coupable. Le gouvernement et le ministre en particulier ne demandent plus l'avis des producteurs. Nous parlons d'une société juste.

**Une voix:** Qu'est-ce à dire?

**M. Gundlock:** Elle me semble se transformer rapidement en une société contrôlée. Il suffit pour s'en rendre compte d'examiner le Livre blanc, Information Canada et le CRTC. Je puis me qualifier de véritable cultivateur parce que j'en suis un. A mon avis, le ministre en est un également. Et je suis étonné qu'à titre de cultivateur et d'éleveur, il ait autorisé la présentation de cette mesure. Je tiens à bien répéter que quiconque enfreint une disposition de la loi ou des règlements est coupable. Le contrevenant peut être un cultivateur, un éleveur ou un homme d'affaires. S'il ne respecte pas les règlements du gouvernement, il est coupable. Or, selon notre parti, nous ne sommes pas coupables, nous estimons avoir le droit de commercialiser des produits. Je puis vouloir mettre un produit sur le marché et j'ai moralement le droit de le faire.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre ce qu'il ferait d'une vache lui appar-

[M. Gundlock.]

tenant qui ne répondrait pas aux normes. De même pour un poulet? Tuerait-il simplement la bête ou essaierait-il de la vendre? S'il le faisait, que lui arriverait-il à titre de ministre ou à titre de cultivateur? A mon avis, nous sommes allés trop loin et lorsque je dis «nous», je veux dire les Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

● (9,50 p.m.)

**M. Gundlock:** Le ministre devrait tenir compte des conseils du comité et des membres de son parti qui y siègent. Il devrait certes écouter la voie de sa conscience. Que j'éleve des canards, cultive des céréales, construis une maison ou empierre une route, je suis un producteur de base. Nous en revenons toujours au même point lorsque nous sommes des producteurs de produits de base et si nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement et avec cette mesure législative, nous violons toutes les dispositions de ce projet de loi. En d'autres termes, nous ne pouvons plus vendre le produit de notre travail. Nous en sommes réduits à demander au gouvernement: «Qu'allons-nous faire, que nous arrivera-t-il, et que nous restera-t-il après cela? C'est une infraction punissable et nous sommes passibles d'emprisonnement».

Je suis un honnête fermier et il y a plusieurs années que je suis membre du Parlement. En fait, je suis un voisin du ministre et je suis surpris qu'il se fasse l'avocat de ce projet de loi. Je serais heureux qu'il s'explique sur ce point. Il s'agit donc dans ce bill d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité. En tant que Canadien, en tant qu'agriculteur, et en tant que député, je ne puis comprendre le ministre et je ne puis approuver cette mesure législative.

Je le répète, ce n'est pas une société juste, mais une société contrôlée, et je crois que le ministre est contrôlé par la société dans laquelle nous sommes supposés vivre. La présente mesure l'indique clairement. Le ministre souscrit à cette idée. Comme je l'ai déjà mentionné, la première fois que je me suis levé pour invoquer le Règlement à la Chambre, j'ai entendu plusieurs marques d'approbation et de désapprobation, mais je n'ai jamais entendu le ministre marquer si souvent son approbation en si peu de temps.

Il déclare y souscrire. Je crois qu'il devra en subir les conséquences, ainsi que le gouvernement. Cependant, je ne peux m'imaginer pourquoi le gouvernement tient à présenter une mesure législative de ce genre. Nous parlons d'un bill sur l'agriculture. N'importe quel producteur primaire, qu'il s'agisse d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un briqueteur, s'il ne peut vendre son produit, qu'il provienne